

Recommandations intérimaires concernant les chauffeurs dans l'industrie du taxi et covoiturage, tel UBER ou Centre d'action bénévole/transport (CAB)

27 mars 2020

Mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail

Ces mesures s'appliquent lorsque la transmission communautaire soutenue est confirmée par les autorités de santé publique

Afin de protéger la santé des employés et de ceux qui fréquentent le milieu de travail, il est demandé aux employeurs et aux travailleurs de :

1. Favoriser le respect des consignes données aux chauffeurs qui doivent s'isoler ou qui ont besoin d'aménagement du temps de travail.
2. Aviser les chauffeurs de **ne pas se présenter au travail s'ils présentent des symptômes** suggestifs de la COVID-19 (fièvre ou toux ou difficultés respiratoires ou autres symptômes qui pourraient s'ajouter selon le site suivant (<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-directives-contexte-covid-19/#c48262>)):
 - a. Si un chauffeur commence à ressentir des symptômes sur les lieux de travail, porter un masque, ou une écharpe en cas d'absence de masque, et s'isoler à son domicile. Appeler le 1-877-644-4545. Consulter le Guide auto-soin pour plus de détails. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002491/> ;
 - b. S'il y a un client dans le véhicule, déposer le client le plus rapidement possible.
3. Au moment de la prise d'appel ou de la prise en charge du passager, s'informer s'il y a présence de symptômes chez le client (toux ou fièvre ou difficultés respiratoires) ou s'il s'agit d'un cas de COVID-19. Dans l'affirmative, appliquer les mesures décrites plus bas concernant le **transport de passagers symptomatiques ou atteints de la COVID-19** :
 - a. Spécifier que l'information est nécessaire pour l'envoi du bon type de véhicule.
4. Se **laver les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydro alcoolique à plus de 60% fréquemment ou idéalement après chaque client. Avoir à disposition dans le véhicule le matériel nécessaire (solutions hydro alcooliques à plus de 60 %, poubelles, mouchoirs jetables, serviettes ou papier jetable, etc.). Comme alternative, un linge humide savonneux disponible au poste de travail, déposé dans un contenant étanche ouvert, et changé régulièrement, est possible. Éviter de porter les mains au visage.
5. Respecter l'**étiquette respiratoire** et demander aux clients de le respecter également (tousse dans son coude replié, ou dans un mouchoir qu'on jette immédiatement après utilisation, puis se laver les mains dès que possible).
6. Respecter, dans la mesure du possible, les mesures de **distanciation sociale** (2 mètres) :
 - a. Si le passager n'est pas autonome et a besoin d'une assistance pour entrer et sortir du véhicule, éviter les contacts peau à peau et se laver les mains après lui avoir porté assistance. Une intervention brève (moins de 15 min.) à moins de 2 mètres, avec la personne, ne nécessite pas de mesures supplémentaires ;
 - b. Réduire le nombre de chauffeurs par véhicule et favoriser que les mêmes chauffeurs aient le même véhicule et les mêmes horaires de travail afin de limiter le plus possible les contacts entre les gens;
 - c. Maintenir la distance de 2 mètres entre les personnes lors des pauses;

- d. Entre le chauffeur et son (ou ses) client (s) :
 - Installer une barrière physique (ex.: plexiglass) entre les sièges avant et arrière;
 - Favoriser la plus grande distance possible;
 - Limiter le nombre de clients ou passagers par véhicule afin de respecter dans la mesure du possible la distance de 2 mètres entre les clients;
 - Aucun client sur le siège passager avant;
 - Éviter les contacts directs entre personnes (poignées de main, accolades).
7. Limiter les échanges de main à main de billets, pièces, chèques, cartes de crédit, téléphones, etc. :
 - a. Dans la mesure du possible, privilégier le paiement par cartes et cellulaires. Idéalement, les clients devraient éviter de toucher les boutons des terminaux en utilisant plutôt une méthode de paiement sans contact;
 - b. Le port de gants n'est pas recommandé ; il risque d'entraîner un faux sentiment de sécurité et la contamination par le contact avec de multiples surfaces sans que les gants soient changés. Si des gants sont tout de même portés, les jeter à la poubelle après usage et se laver les mains;
 - c. Maintenir propres les terminaux de paiement. Idéalement, une désinfection devrait être faite plusieurs fois par jour et si le terminal est visiblement souillé. Un nettoyage avec les produits habituels, plusieurs fois par jour, peut aussi être une alternative. S'assurer que les produits utilisés sont compatibles avec le terminal selon les recommandations du fabricant.
8. Appliquer des mesures de **nettoyage ET de désinfection**:
 - a. Nettoyer et désinfecter l'intérieur du véhicule lors de chaque changement de chauffeurs avec les produits habituels ou lorsque des souillures sont apparentes;
 - b. Nettoyer le tableau de bord, le volant et le bras de transmission avec des lingettes pré imbibées ou une solution hydro alcoolique régulièrement durant le quart de travail;
 - c. Désinfecter les surfaces fréquemment touchées par les clients (ex. poignée intérieure, poignée extérieure, intérieure de la portière, ceinture de sécurité, etc.), avec les produits habituels de désinfection autant que possible entre chaque client.
9. Aérer l'habitacle le plus souvent possible, si la température le permet.
10. Retirer les objets non essentiels (ex. : porte-gobelet, journaux, décorations) du véhicule.
11. Éviter de partager des objets avec d'autres chauffeurs ou les clients (ex.: bouteilles d'eau, cigarettes, etc.)
12. **Porter des vêtements longs qui couvrent la peau**, étant donné le caractère imprévisible de ce type de travail auprès de personnes pour lesquelles il peut être difficile d'obtenir des informations fiables :
 - a. Après le quart de travail, laver les vêtements portés au travail avec le savon à lessive habituel. Les vêtements peuvent être lavés avec ceux de la famille.

Pour le transport de passagers symptomatiques ou atteints de la COVID-19, certaines mesures complémentaires doivent être appliquées

Des chauffeurs et des véhicules devraient être dédiés aux passagers symptomatiques (toux ou fièvre ou difficultés respiratoires ne nécessitant pas une ambulance) ou ayant la COVID-19 et uniquement pour des trajets domicile - lieu de consultation médicale :

- b. Demander au client de mettre un masque chirurgical ou à défaut un foulard ou une écharpe (toute barrière physique pouvant couvrir la bouche et le nez);
- c. Si le passager n'est pas autonome, même avec un aidant naturel adéquatement protégé, celui-ci doit prendre l'ambulance;

- d. Les véhicules qui transportent les passagers avec COVID-19 doivent avoir obligatoirement des séparations physiques (cloison pleine transparente ex: plexiglass) entre les passagers arrière et le chauffeur;
- e. Le chauffeur ne doit pas avoir de contact physique direct avec le passager;
- f. Celui-ci doit se laver les mains s'il rentre en contact avec la personne et après le transport;
- g. Ce dernier doit aussi procéder au nettoyage et à la désinfection usuels du véhicule et de la cloison de séparation à la fin du transport;
- h. En cas d'absence de cloison entre les sièges avant et arrière ou en cas d'impossibilité de faire porter un masque ou une écharpe au client, le chauffeur devrait Porter un masque de procédure (chirurgical), une protection oculaire et des gants;
- i. Après le transport, retirer les gants, la protection oculaire et le masque de procédure (chirurgical) de façon sécuritaire ^[1] et les disposer dans la poubelle (si disponible sur place) ou dans des contenants ou sacs refermables, réservés à cet effet, puis les jeter à l'arrivée au poste.

[1] Retirer les gants, se laver les mains avec une solution hydro alcoolique, retirer la protection oculaire, se laver les mains avec une solution hydro alcoolique, retirer le masque en le prenant par les élastiques sans toucher au papier et terminer en se lavant les mains avec une solution hydro alcoolique

Note : Les éléments de réponses présentés ci-dessus sont basés sur l'information disponible au moment de rédiger ces recommandations. Puisque la situation et les connaissances sur le virus SARS-CoV-2 (covid-19) évoluent rapidement, les recommandations formulées dans ce document sont sujettes à modifications.

Recommandations intérimaires concernant les chauffeurs dans l'industrie du taxi et covoiturage, tel UBER ou Centre d'action bénévole/transport (CAB)

AUTEUR

Groupe de travail SAT-COVID-19
Direction des risques biologiques et de la santé au travail
Institut national de santé publique du Québec

© Gouvernement du Québec (2020)